

Bien éclairer ma salle de bain...

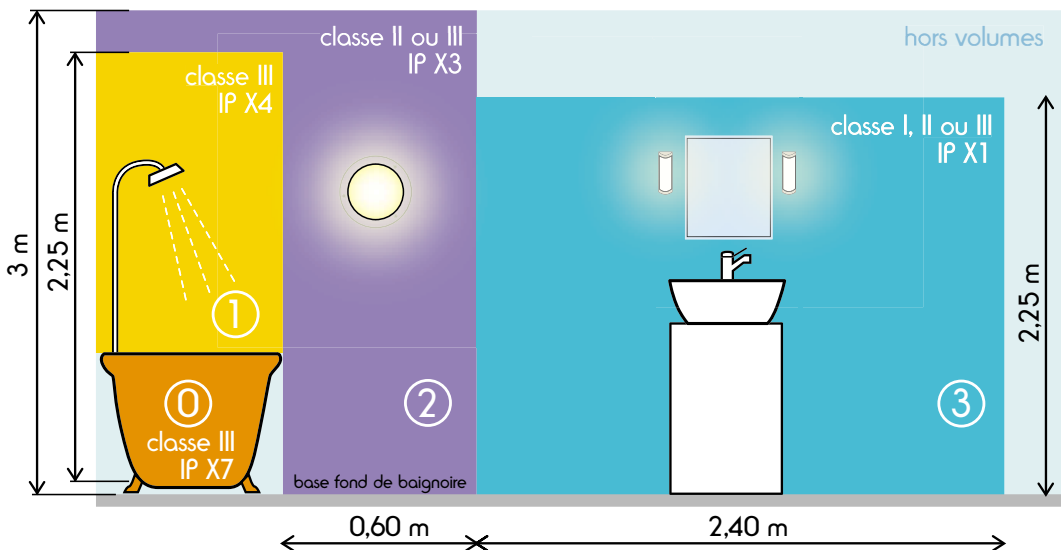
avec Laurie Lumière

... en toute sécurité

La salle de bain est l'endroit où les contraintes sont les plus importantes en raison des risques liés à la présence de l'eau (humidité, projection d'eau, etc...). Il convient donc de respecter les règles de sécurité et d'installation prévues dans la Norme NF-C 15-100.



Définitions des volumes et luminaires recommandés



Comment identifier le bon luminaire pour votre salle de bain ?



Pour chacun de nos produits, vous trouverez une étiquette de couleur au dessus de l'étiquette prix.

Cette couleur vous indique la zone d'utilisation du luminaire présenté.

volume 0

Cette zone correspond à l'espace de votre baignoire ou de votre receveur de douche.

Recommandation : En principe, aucun luminaire. Les luminaires **Classe III IP 67** sont admis (protégés contre les effets de l'immersion) et alimentés en TBTS* 12 Volts.

volume 1

Cette zone correspond à l'espace situé au-dessus de votre baignoire ou de votre receveur de douche, jusqu'à une hauteur de 2,25 m.

Elle est délimitée en largeur par les côtés de votre baignoire (ou bac de douche).

Recommandation : En principe, aucun luminaire. Les luminaires **Classe III IP 44** sont admis (protégés contre les pénétrations des liquides) et alimentés en TBTS* 12 Volts.

volume 2

Ce volume est déterminé par le côté extérieur de votre baignoire (ou bac de douche), s'étend sur une zone de 0,60 m en largeur parallèlement au volume 1, jusqu'à une hauteur de 3 m.

Recommandation : Luminaires de **Classe II IP 23** (protégés contre les pénétrations des liquides) sont admis, protégés par un disjoncteur différentiel < 30 mA ou luminaires de **Classe III IP 23**, alimentés en TBTS* 12 Volts. Dans ce volume, on admet une prise de courant alimentée par un transformateur** d'isolement de faible puissance (exemple : prise rasoir)

volume 3

A partir de 0,60 m de la baignoire ou du bac à douche jusqu'à 2,40 m en largeur et jusqu'à 2,25 m de hauteur.

Recommandation : Luminaires de **Classe I ou de Classe II IP21**, protégés contre les chutes verticales de gouttes d'eau et protégés par un disjoncteur différentiel < 30 mA ou alimentés par un transformateur** d'isolement. Luminaires de **Classe III IP21** (protégés contre les chutes verticales de gouttes d'eau) et alimentés en TBTS* 12 Volts.

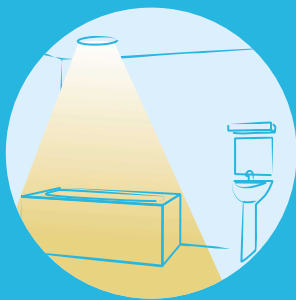
*TBTS : Très Basse Tension de Sécurité, transformateur conforme à la norme NF-EN 60.742 obligatoire et situé en dehors des volumes 0, 1 et 2.

**Transformateur dont les enroulements sont électriquement séparés par une double isolation conforme à la norme NF-EN 60.742.

Attention : les informations et conseils qui vous sont donnés dans ce dépliant ont exclusivement vocation à vous aider dans l'exercice de vos choix.

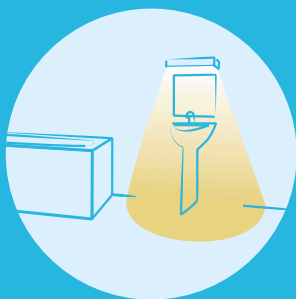
ma salle de bain...

Parfois petite et sans fenêtre,
elle demande un éclairage adapté.



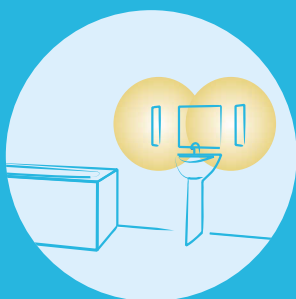
Eclairage d'ambiance

> Un plafonnier équipé de lampes à incandescence ou d'halogènes répartit correctement la lumière dans toute la pièce. Les lampes aux halogènes très basse tension, peuvent être également utilisées : en spots ou dans un faux plafond, elles rendent l'espace lumineux et accueillant.



Eclairage localisé

> Souvent situé autour du miroir, il doit être soigné. Il ne doit pas être éblouissant et doit respecter les couleurs. N'éclairez jamais directement le miroir d'une salle de bain. Orientez la source de lumière sur les côtés ou au-dessus du miroir vers le visage. Evitez l'éclairage de bas en haut qui crée des ombres indésirables.



Eclairage latéral

> Il évite les ombres portées du nez, des arcades sourcilières et du menton. Un luminaire bien choisi vous restituera un éclairage de qualité proche de la lumière du jour.

Laurie
LUMIERE

www.laurielumiere.com

Nos équipes sont là pour vous conseiller :

- Des conseils Déco
- Le prêt 48 H gratuit
- Satisfait ou remboursé
- La carte de fidélité